



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/276

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 13 juin 2023 de l'entreprise SF CONSTRUCTION sise Quartier Saint Pierre à – 83790 – PIGNANS, représentée par Monsieur FIGHIERA Stephen,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SF CONSTRUCTION procédera à des travaux de déblayage chemin des Plâtrières entre le mardi 13 juin et le vendredi 23 juin 2023 inclus.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pour les besoins du chantier, l'entreprise SF CONSTRUCTION sera autorisée à stationner une benne à l'angle du chemin des Plâtrières et de l'impasse du Bastidon.

La circulation des véhicules ne sera pas entravée.

Article 3 :

La signalisation éventuelle de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SF CONSTRUCTION qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pignans, le 13 juin 2023.

Le Maire,

Fernand BRUN

